

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être décerné aux élèves. Il y a deux examens dans le second cycle et tous deux comportent des épreuves écrites et orales. L'examen de la première partie est subi après la première ou rhétorique. Les candidats peuvent choisir entre quatre séries d'épreuves correspondant aux quatre sections. L'examen de la seconde partie ne porte que deux séries d'épreuves : philosophie et mathématiques. Les épreuves écrites de philosophie comprennent : 1o une dissertation française sur un sujet de philosophie 2o une composition de sciences physiques et de sciences naturelles. Les épreuves écrites de mathématiques sont : 1o une composition de mathématiques 2o une composition de sciences physiques 3o une dissertation de philosophie. Les épreuves orales communes aux deux examens portent sur l'histoire contemporaine, la géographie, les sciences naturelles et l'hygiène.

L'usage du dictionnaire ne paraît autorisé que pour les épreuves de langues vivantes. Sauf pour la version latine, la version grecque et la langue vivante, il est donné trois épreuves parmi lesquelles le candidat en choisit une. L'épreuve latine est de même force, c'est-à-dire le même texte est offert dans les trois sections A. B. C.

Presque tous les classiques latins et grecs — quelques-uns au complet — sont inscrits au programme. Le professeur choisit chaque année dans cette liste les auteurs qu'il fera expliquer en classe. Ceux-ci cependant ne doivent, en aucun cas, faire l'objet principal de l'interrogation lors de l'examen du baccalauréat.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALLEMAGNE.

L'Allemagne possède trois types d'institutions pour l'enseignement secondaire : le *Gymnasium*, le *Realgymnasium*, la *Oberrealschule*. Chaque institution donne un cours de neuf ans — de 9 ans à 18 ans — et le diplôme qu'elle décerne confère tous les droits et privilèges universitaires. La théologie et la philosophie toutefois n'acceptent pas le diplôme de la *Oberrealschule*.

Dans le *Gymnasium*, l'élève étudie quatre langues étrangères : 9 ans de latin, 6 ans de grec, 7 ans de français, 6 ans d'anglais. A l'exception du grec, qui est remplacé au début